

Présentation

François Charbonneau

Number 30, Fall 2010

Réinventer l'engagement communautaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005878ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005878ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Charbonneau, F. (2010). Présentation. *Francophonies d'Amérique*, (30), 9–16.
<https://doi.org/10.7202/1005878ar>

Présentation

François CHARBONNEAU

Université d'Ottawa

Le lecteur doit savoir deux ou trois choses du numéro de *Francophonies d'Amérique* qu'il a sous les yeux. Les textes colligés pour ce numéro l'ont été dans la foulée du colloque du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne intitulé *Vues d'ici et d'ailleurs, minorités linguistiques et francophonie en perspective*. L'objectif de ce colloque, qui a eu lieu en mai 2008, était d'appréhender par l'approche comparative les similitudes et les dissemblances de la réalité des minorités linguistiques à l'échelle internationale. Plus d'une soixantaine de participants provenant d'une dizaine de pays ont offert des communications sur divers aspects de la réalité des minorités linguistiques, et près d'une trentaine d'entre eux ont soumis leur texte pour publication dans les actes du colloque. Faute d'espace, il n'a pas été possible de publier tous les textes, ni de publier tous ceux qui ont été évalués favorablement dans une seule et même revue. Les textes portant sur les minorités linguistiques d'« ailleurs » ont trouvé domicile dans la revue *Glottopol* au mois d'octobre 2010, alors que ceux portant sur la francophonie canadienne ont été aimablement accueillis par la revue *Francophonies d'Amérique*. Que toute l'équipe de cette revue, en particulier son nouveau et dynamique directeur, François Paré, soit ici remerciée.

Étant donné que les auteurs avaient tout le loisir de faire porter leur texte sur un thème de leur choix, nous craignons que l'ensemble des articles reçus ne se démarque par un trop grand éclectisme. Comment, en effet, préparer un numéro si les auteurs présentent des sujets qui ont peu à voir les uns avec les autres? La lecture des textes, au fur

et à mesure que les auteurs les envoyaient, a plutôt donné une impression contraire. Même s'ils portent sur des sujets divers, ils ont suscité en nous, les uns après les autres, à peu près le même questionnement. Serions-nous parvenus, nous sommes-nous demandé, à une nouvelle étape dans l'histoire de la francophonie canadienne, étape que l'on pourrait appeler de la postrevendication ou de la postmobilisation? La question pourra sembler curieuse à première vue, mais il nous semble que le contraste est assez prononcé entre la période s'échelonnant des années 1970 aux années 2000 et la période actuelle. Cette première époque, marquée par une série de luttes menées par les Canadiens français et les Acadiens pour obtenir le financement de leurs propres institutions ou des services dans leur langue, détonne fortement avec la situation actuelle. Qu'est-ce qui préoccupe aujourd'hui les Canadiens français, ou ceux que l'on appelle dorénavant, de manière aseptisée, les francophones vivant en situation minoritaire? L'heure, nous semble-t-il, n'est plus aux grandes revendications. La dernière grande manifestation remonte au 22 mars 1997, date devenue mythique, alors que la communauté franco-ontarienne se mobilisait, non pas pour obtenir quelque chose, mais pour préserver ses acquis.

Il ne s'agit pas ici de déplorer la chose. Si les Canadiens français ne prennent plus la rue, c'est sans doute parce qu'ils jugent qu'ils ont obtenu ce qu'ils peuvent légitimement espérer des gouvernements en matière de complétude institutionnelle. C'est quand on a besoin d'une *école* que l'on prend bruyamment la rue, pas pour revendiquer une augmentation de ses budgets pour les services de réadaptation scolaire, par exemple. Cela dit, il y aurait sans doute lieu de se pencher sur les conséquences de cette nouvelle donne. La mobilisation a des vertus qui dépassent largement les objectifs escomptés. C'est grâce à la mobilisation que les Canadiens français ont cessé d'être, du moins pour un temps, ces « hommes invisibles » qu'esquissait jadis l'admirable plume de Patrice Desbiens.

La francophonie canadienne est maintenant ailleurs, dans ce que l'on pourrait appeler l'aménagement de sa quotidienneté. La recherche universitaire semble avoir pris acte de ce changement: les textes que l'on s'apprête à lire ne parlent plus de rapports de force ou d'opposition entre dominants et dominés, comme le voulait l'ancienne doxa universitaire. Exit aussi les femmes comme objet de recherche, un thème pourtant si important à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Dans certains des textes de ce numéro, on en vient

presque à oublier que les personnes décrites appartiennent à des entités minoritaires. Le signe le plus significatif de ce changement? Cinq des sept textes ne font aucune référence à l'« assimilation » (non seulement l'idée est totalement absente, mais le mot l'est tout autant), et les deux autres n'y font référence qu'au passage, de manière périphérique. Les chercheurs reflètent peut-être ainsi les préoccupations des francophones eux-mêmes, sans doute las de réfléchir à la réalité de ce cancer probablement trop virulent pour être sérieusement combattu.

Les textes qui suivent portent donc sur de nouvelles thématiques de recherche, comme la qualité de l'accueil des immigrants dans les communautés canadiennes-françaises et acadiennes, un thème en voie de devenir le principal objet de réflexion des chercheurs, sur les services de santé en français, sur la « gouvernance » des communautés largement définie, sur les aménagements en matière d'urbanité, et d'autres thèmes qui renvoient aux nouvelles préoccupations à la fois des chefs de file des communautés, du gouvernement fédéral, et maintenant du milieu de la recherche.

Greg Allain et Guy Chiasson s'intéressent à la place des Acadiens dans la gouvernance du développement économique du Moncton métropolitain. Ils y définissent l'urbanité comme une nouvelle chance pour les communautés en situation minoritaire, du moins dans un cas très précis, celui de Dieppe et de la région métropolitaine du Grand Moncton. On le sait, la croissance de la région métropolitaine de Moncton s'explique essentiellement par l'afflux massif de francophones à Dieppe, l'une des trois villes formant l'agglomération du Grand Moncton. Les auteurs montrent que les francophones de la ville de Dieppe utilisent les leviers de la politique locale, notamment par l'intermédiaire des politiques d'aménagement urbain, pour favoriser le développement de la communauté. La ville de Dieppe, avec ses 14 000 francophones, est en train de devenir le lieu d'expérimentation des moyens de revitalisation de l'Acadie. Par exemple, la construction d'un espace urbain (la Place 1604) en plein cœur de Dieppe doit permettre la création d'un véritable centre-ville francophone. Les Acadiens, pourtant minoritaires sur l'ensemble du territoire du Grand Moncton, exercent une influence directe sur les destinées de la ville. L'agence de développement économique de la ville vante maintenant le caractère bilingue de la main-d'œuvre locale pour attirer les investisseurs. C'est, d'une certaine manière, le caractère de plus en plus francophone de la ville qui en expliquerait le dynamisme, ce qui représente une nouvelle

donne par rapport au portrait, moins souriant, de la situation des autres francophones au pays.

Martin Normand pose, pour sa part, « la question qui tue » en ce qui a trait au développement communautaire. On le sait, à partir des années 1970, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État, puis par celui de Patrimoine canadien, s'est de plus en plus impliqué dans le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Alors que les communautés compaient, jusque-là, sur leur propre dynamisme, l'implication massive du gouvernement fédéral a eu des effets qu'il est difficile de mesurer. Si l'apport financier a permis la réalisation de nombreux projets et l'avancement tous azimuts de ce que l'on nomme traditionnellement la complétude institutionnelle (écoles, centres communautaires, etc.), le principe d'imputabilité du gouvernement l'oblige à investir dans le développement communautaire de manière « programmée », c'est-à-dire en fonction de plans et d'objectifs qu'il établit lui-même. C'est le cas, notamment, du Plan d'action sur les langues officielles adopté en 2003 et qui établit cinq priorités de développement pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. La question qui tue, donc, est la suivante: est-ce que les organismes représentatifs des communautés, comme l'Assemblée des francophones de l'Ontario, définissent leurs propres objectifs de développement en fonction de leurs besoins, ou se mettent-ils tout simplement au diapason de ce qui se décide aux plus hauts échelons de l'appareil fédéral? La comparaison entre les documents détaillant les objectifs établis par certains organismes représentatifs semble indiquer que ces derniers s'inspirent assez largement, pour ne pas dire reprennent intégralement, les paramètres du plan d'action établi par le gouvernement fédéral. Doit-on conclure que ces organismes ne sont plus représentatifs de la volonté des francophones en situation minoritaire? Difficile à dire, puisque l'on pourrait aussi conclure à partir de ce constat que le gouvernement fédéral a bien écouté les communautés francophones avant d'établir son plan, ce qui expliquerait l'homochromie entre ce plan et les revendications des organismes de représentation. Une chose est certaine, c'est que les communautés, dans leurs revendications mêmes, ont cessé d'insister sur l'importance de l'autonomie des communautés, se satisfaisant dorénavant d'être « consultées » avant la prise de décision. On est loin du tonitruant manifeste de la Fédération des francophones hors Québec *Pour ne plus être sans pays* qui réclamait une participation politique active des francophones en situation minoritaire.

Dans un autre registre, Charles Tardif et Christine Dallaire s'intéressent à la perception qu'ont les utilisateurs francophones de l'Est ontarien des services de santé. Les auteurs ont rencontré des patients qui, au moment de l'étude, venaient de recevoir ou recevaient toujours des services de santé à domicile. L'étude porte en partie sur les services de santé reçus en français, mais aussi sur les perceptions des utilisateurs de services sur ce que veut dire « être en santé ». L'étude vient démontrer un certain nombre de choses. Pour les patients, avoir des services en français est davantage une priorité abstraite, au sens où la plupart jugent qu'obtenir des services en français est un droit. Cela dit, lorsqu'il s'agit *pour* eux de recevoir des services, le critère linguistique n'est pas toujours le plus important. C'est parfois le cas : pour certains patients, la possibilité de recevoir des services en français est importante parce qu'ils jugent qu'ils se font mieux comprendre ainsi. Ils jugent aussi que recevoir un service dans sa langue est un gage d'une plus grande proximité avec le personnel. Mais plusieurs autres sujets de l'étude se targuent de leur bilinguisme et indiquent, de ce fait, d'autres critères de préférence, comme la compétence du personnel soignant qui serait plus importante que la langue parlée, ou tout simplement la disponibilité des services. Tardif et Dallaire constatent donc par une étude de terrain ce que l'on peut soupçonner en observant le comportement de la plupart des Franco-Ontariens dans leur quotidienneté : les services en français, jugent-ils tous à l'unisson, sont un droit bien important, même si à peu près personne ne les réclame vraiment.

Pierre Foucher s'interroge sur la reconnaissance des nations par la jurisprudence canadienne. Dans la mesure où plusieurs groupes d'individus au Canada considèrent former une nation (les Québécois, les Acadiens, les autochtones, entre autres), on peut se demander jusqu'à quel point les tribunaux reconnaissent le caractère multinational du pays. Comme nous le rappelle Foucher, la référence à la « nation » pose problème en droit, non seulement au Canada, mais en général. Le droit est normatif et cherche à délimiter ce qui revient à chacun. En ce sens, les grands pays ont évité le mot « nation » dans leur constitution, ce qui est aussi le cas du Canada. Par exemple, l'idée qu'il existerait une nation canadienne, quelques fois invoquée par les tribunaux dans les dernières années, apparaît longtemps après la création de l'État canadien. Foucher indique que la reconnaissance du caractère multinational du Canada n'est certainement pas pour demain. Cela dit, des décisions récentes laissent entrevoir une timide ouverture. Par exemple, la Constitution ne reconnaît pas les minorités francophones

du Canada comme des nations, mais la cause *Desrochers* (2009), qui intime le gouvernement d'offrir des services de qualité égale à ceux de la majorité en consultant les minorités sur leurs besoins, constitue un début de reconnaissance de l'unicité de ces groupes et de leur besoin d'être consulté en ce qui a trait aux services qui leur sont dévolus. La reconnaissance du caractère national d'un groupe au sein de l'État canadien pose également d'autres difficultés, notamment celui de la légitimité. C'est-à-dire que l'aspiration nationale de ces groupes pose la question de la légitimité des gens qui désirent parler en leur nom, précisément parce que ces nations n'ont pas de complétude politique. En somme, l'avenir ne permet pas d'être entièrement optimiste en ce qui a trait à la reconnaissance du caractère multinational du Canada. Ou plutôt, il n'est pas évident que cette improbable reconnaissance, si elle se matérialisait, puisse s'accompagner d'une dévolution de pouvoir permettant une plus large autonomie aux « nations » canadienne, comme c'est le cas dans d'autres pays multinationaux.

Diane Gérin-Lajoie adopte une approche comparative pour comprendre ce que veut dire l'identité « bilingue » de plus en plus affichée par une partie importante des jeunes fréquentant l'école française de l'Ontario et les jeunes fréquentant l'école anglaise du Québec. L'auteure part du constat que les référents identitaires sont aujourd'hui « éclatés », cependant que la mission de l'école francophone de transmettre un sentiment d'appartenance communautaire reste, pour l'essentiel, la même. Cela pose problème pour l'école minoritaire, à qui l'on assigne, du moins en Ontario, le rôle de transmettre la langue et la culture qui s'y rattachent. L'étude, qui porte sur une vingtaine d'élèves, la moitié provenant de l'Ontario, l'autre moitié provenant du Québec, montre une situation totalement différente de part et d'autre de la rivière Outaouais. En Ontario, l'école est un agent de régulation linguistique de par la volonté du ministère de l'Éducation. Cette réalité tranche avec celle des écoles anglo-québécoises, où la transmission d'un sentiment d'appartenance n'incombe pas à l'école. L'étude de Gérin-Lajoie conclut que le rôle de l'école dans la transmission identitaire est peut-être surfait, ou en tout cas, mal adapté à la réalité des jeunes francophones. Selon l'auteure, qui s'inscrit en faux contre les études statistiques qui font de l'identité bilingue une simple passerelle vers une identité unilingue anglophone, le sentiment d'appartenance à la minorité linguistique demeure important, même chez ceux qui se définissent d'abord comme bilingue, du moins dans les témoignages qu'ont livrés ces jeunes à l'équipe de chercheurs.

Isabelle Violette et Christophe Traisnel se sont intéressés aux immigrants venus s'établir en Acadie et à l'accueil que réservent les Acadiens, et plus particulièrement ses militants, à ceux venus d'ailleurs. La présence de nouveaux venus parlant français et souhaitant s'intégrer à la communauté au sens fort du terme (c'est-à-dire participer de ses institutions à la fois scolaires et communautaires), pose apparemment un certain nombre de défis aux Acadiens. Qui est Acadien? Cette question, simple en apparence, offre évidemment un nombre restreint de possibilités en ce qui a trait à l'accueil des immigrants. Définir les Acadiens comme un groupe d'individus partageant une histoire commune remontant à la Déportation, une même parlure et de mêmes habitudes de pensée est probablement ce qui se rapproche le plus de la vérité, en ce sens que les Acadiens n'ont pas besoin de grandes enquêtes sociologiques pour savoir qui ils sont. Mais l'impératif moral du moment est à la dé-essentialisation identitaire, seule manière, paraît-il, d'accueillir l'Autre (n'oubliez jamais la majuscule) convenablement. Même si les auteurs ne réfléchissent pas en ces termes, leur étude montre qu'il se produit en Acadie un phénomène analogue à celui qui s'est produit ailleurs, c'est-à-dire une forme de culpabilisation identitaire qui somme les collectivités d'accueil à redéfinir les frontières de leur communauté de manière à être le plus « inclusif » possible. Si les réponses des participants, particulièrement frappantes en ce sens, indiquent une tendance, être Acadien ne signifiera bientôt qu'une seule chose: parler français dans les Maritimes. Du moins, jusqu'à ce que l'on se mette à juger que la maîtrise de la langue française est un critère trop exigeant pour qui aimerait « faire partie » de la « communauté ». Les auteurs de l'étude, qui ne se reconnaîtraient pas du tout dans le tableau ici cyniquement brossé, voient plutôt dans ce remue-méninges identitaire qui bouleverse l'Acadie l'émergence de ce qu'ils appellent une *société francophone d'Acadie*.

Julien Massicotte termine ce numéro en y allant d'une constatation: les préoccupations des jeunes historiens acadiens sont plus proches de celles de leurs collègues anglophones des Maritimes, plutôt que de celles des Québécois ou autres Canadiens français. La situation a donc changé par rapport à celle qui prévalait dans les années 1970 et 1980, alors que les historiens acadiens étaient davantage au diapason de ce qui se faisait au Québec. L'âge des historiens serait un facteur, les plus jeunes se détournant du Québec. Selon Massicotte, les jeunes historiens seraient davantage préoccupés par l'histoire sociale, alors que les historiens de la génération précédente auraient été davantage

préoccupés par les questions de nature politique ou culturelle. Les auteurs de la première génération auraient privilégié la forme de l'essai pour appréhender l'Acadie, alors que ceux de la nouvelle génération préfèrent l'étude dite « scientifique ». Le choix de l'objet d'étude, politique dans le cas des anciens historiens, social dans le cas de la seconde génération, aurait une influence aussi sur le choix des références. Les auteurs contemporains feraient beaucoup plus souvent référence à des sources anglo-maritimiennes qu'à des sources québécoises, à l'évidente satisfaction de l'auteur qui conclut, dans la dernière phrase de son texte, à une plus grande pertinence des premières par rapport aux québécoises.

Deux ou trois choses, disions-nous, d'entrée de jeu. Il en reste donc au moins une avant de terminer la présentation de ce numéro qui plaira, nous l'espérons, au lecteur. Il importe de remercier ceux qui en ont rendu la réalisation possible. Un grand merci à l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) et à son ancien directeur, Guy Gélinau, qui a appuyé financièrement le Réseau de la recherche et organisé le colloque à la source de ce projet. Merci à l'ensemble des commanditaires de l'évènement, Patrimoine canadien, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec, le Fonds de recherche sur la société et la culture, l'Agence universitaire de la francophonie ainsi que l'Association internationale des études québécoise. Merci aussi à Sylvie Lebel, adjointe à l'AUFC, qui a mis la main à la pâte pour l'organisation du colloque. Rodrigue Landry a aimablement accepté d'agir à titre de chercheur principal du colloque, colloque par ailleurs piloté pour l'essentiel par Christophe Traisnel, Christiane Bernier et l'auteur de ces lignes. Kateri Létourneau a participé activement à l'organisation logistique de cet évènement et a, par la suite, assuré avec une grande efficacité la coordination de l'évaluation scientifique de ces actes. Les membres du comité scientifique, qui se reconnaîtront, sont aussi remerciés, tout comme les évaluateurs anonymes qui ont généreusement accepté d'évaluer les textes soumis pour publication. Ne reste plus qu'à souhaiter au lecteur, ou à la lectrice, une bonne lecture.